

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.
 } Ordinaires. . . 20 c.
 } Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Vendredi, 9 Août 1850.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier ; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 9 Août 1850.

Encore quelques jours et le pouvoir exécutif d'un côté, le pouvoir législatif de l'autre vont s'ébattre à travers la France.

Le président, ses ministres et nos représentants royalistes retireront-ils de ces voyages simultanés le profit qu'ils en espèrent? Il est permis d'en douter.

Comment l'éditeur responsable de tant de mesures impopulaires, de tant d'entreprises liberticides, osera-t-il se présenter de gaité de cœur devant ces braves populations industrielles et agricoles qui l'avaient nommé, comme on dit, sur l'étiquette de son sac, et que son gouvernement a dépouillées successivement de tous les droits conquis pour elles par les révolutionnaires de février! Ira-t-il demander aux Lyonnais des remerciements pour l'état de siège dont il les gratifie depuis quatorze mois? en demandera-t-il en passant aux Bourguignons pour le rétablissement de l'impôt sur les boissons? Est-ce un souvenir de gloire et de génie qu'il viendra chercher à Strasbourg? En vérité ce voyage nous semble une chose incroyable, à moins que M. Louis Bonaparte ne veuille se contenter de voir son peuple à travers le prisme mensonger des discours officiels; mais non, le prince-président à un faible très-prononcé pour l'ovation de commande, et l'on a beau s'entourer de comparses, il faut bon gré malgré, lorsqu'on veut parler en public, que la grande voix populaire soit entendue; or, il est bien cruel, quand le cri de vive l'empereur est si doux à l'oreille, de n'entendre crier que vive la République!

Il faut cependant que cette leçon soit donnée au chef du pouvoir exécutif, qui a si vite oublié et les fautes de sa jeunesse et son origine populaire et les promesses de sa candidature. Il faut que partout sur son passage le respect des populations honore en lui la première magistrature de notre République, mais il faut aussi que l'enthousiasme démocratique éclate seul en sa présence; il faut qu'il apprenne par lui-même, si les gens qui l'entourent l'ont trompé au point de lui faire espérer ne fut-ce qu'une prolongation de pouvoirs, il faut qu'il apprenne à redevenir simple citoyen au jour que la Constitution a fixé pour l'échéance de son mandat; peu nous importe d'ailleurs l'expérience qu'il en retirera; le fatal *il est trop tard* est arrivé pour lui comme il vint successivement naguère pour tous ses prédécesseurs en gouvernement: il ne pourrait plus, quand bien même il le voudrait sincèrement, réparer les fautes de ses ministres; c'est au peuple tout seul qu'il appartient de remettre les choses dans la bonne voie lorsque l'heure providentielle de la grande réélection aura sonné.

Quant à MM. les représentants du peuple qui se sont associés aveuglément à toutes les gentillesses de la réaction, nous croyons qu'il y aura aussi pour eux bien des mécomptes dans ces trois mois de vacances auxquelles ils sont si impatients de se livrer, et une fois en présence de la *vile multitude*, ils ne tarderont pas à regretter le bon temps des professions de foi républicaines, mais c'est un temps qui, Dieu merci! ne reviendra plus.

SELME DAVENAY.

A chacun selon ses œuvres.

Un de nos amis politiques nous a communiqué une lettre adressée par lui au rédacteur du *Moniteur du soir* à l'occasion du fameux article de ce journal dans lequel l'écrivain napoléonien attribuait exclusivement à l'assemblée législative tout ce qui a été entrepris depuis un an contre nos libertés; l'étendue de cette lettre ne nous permet pas de la publier en entier; nous ne pouvons cependant résister au désir d'en faire connaître à nos lecteurs les passages les plus importants:

« En gourmandant l'assemblée aussi vertement que vous l'avez fait, en la sommant de venir vous dire ce qu'elle a décrété pour le peuple, comment n'avez-vous pas craint de faire réjaillir sur un autre pouvoir, le blâme que vous déversez si amèrement contre elle? »

» Soyons aussi bref que possible et comptons :

» Ce sont, je le crois, les ministres choisis et nommés par le pouvoir exécutif qui ont proposé l'expédition contre la République romaine, où le sang de nos soldats et les millions du peuple sont allés s'engloutir.

» Ce sont les ministres du pouvoir exécutif qui ont proposé, soutenu et fait allouer un douaire de *trois cent mille francs* à la duchesse d'Orléans qui ne demandait rien.

» Ce sont eux qui ont fait maintenir les pensions des anciens *pairs de France*, qui ont soutenu les gros traitements, qui ont fait voter une dotation de *dix mille francs par jour* à M. le président de la République, qui ne pouvait vivre avec *cent mille francs par mois*.

» Ce sont toujours les mêmes ministres qui ont rétabli l'impôt sur les boissons, qui ont augmenté la taxe des lettres, qui frappent de nouveaux impôts à tort et à travers, et qui parviennent à faire porter le budget des dépenses à un *millard huit cent millions*. Juste un milliard de plus que sous l'empire. . . .

» Par qui a été proposée et soutenue la *destruction* du suffrage universel, d'où M. le président et l'assemblée tiennent leurs pouvoirs?

» La loi contre l'enseignement?

» La loi contre les réunions publiques?

» La loi contre la liberté de penser et d'écrire.

» Enfin cette *multitude* de lois restrictives et destructives des libertés conquises par nos pères en 1789, par nous en 1830 et 1848?

» Répondez, monsieur, et veuillez me dire si une seule de ces mesures désastreuses est sortie de l'initiative parlementaire?

» Il est vrai qu'un de nos représentants des Vosges, ayant voulu donner signe de vie et prouver qu'il savait faire autre chose que de voter, avait proposé un impôt sur les chiens, mais ce projet bouffon a été repoussé avec force éclats de rire, et est rentré dans le néant avec son auteur M. Résal.

» Le plus grave reproche que l'on puisse adresser à la majorité de l'assemblée, c'est peut-être d'avoir été trop complaisante ou trop servile.

» Tout en se perdant, elle a perdu M. le président de la République. 1832 nous en fournira une preuve éclatante, à cette époque, n'en doutons pas, le suffrage universel relèvera la tête plus puissant que jamais, il a commis des fautes sans doutes, mais il n'a pas commis d'excès; sa plus grande erreur est probablement d'avoir établi les pouvoirs actuels, on l'en a puni, on l'en a frappé, cela était logique, il méritait cette leçon, mais rappelez-vous, M. le rédacteur, qu'il est extrêmement rare que les jeunes écoliers ne profitent pas des leçons de cette nature.

» Vous n'êtes pas logique, M. le rédacteur, vous semblez conseiller à M. Louis Bonaparte de s'appuyer sur les *six millions* de suffrages qui l'ont porté à la présidence, pour jeter un défi à l'assemblée et dire un *mot* au peuple qui se résumerait en ceci :

» *Entre l'assemblée et moi, choisissez.* »

» Quelque part vous parlez d'illusions, mais c'est

vous, M. le rédacteur, qui vous illusionnez ou qui voulez illusionner quelqu'un.

» Ne vous rappelez-vous donc plus que sur les six millions de Français dont vous parlez, c'est tout au plus s'il en reste un million qui puissent s'approcher de l'urne électorale, les cinq autres millions sont privés de leurs droits de citoyens, sont destitués du droit de voter, sont dénaturalisés, condamnés au silence et baignés, ils sont enfin rangés dans la *vile multitude* avec M. Thiers qui n'en sortira qu'à l'aide d'un certificat de sa belle mère, encore, la question est pendante, lui suffira-t-il?

» Oh! si l'on avait le courage de poser nettement la question, la réponse du peuple serait toute prête, elle a germé dans tous les cœurs, elle y a pris racine, elle est maintenant dans toutes les bouches, sur toutes les lèvres, elle se traduirait en une seconde, tant la déception a été grande, en quatre mots :

» *Ni l'un ni l'autre.* »

» Nous attendrons patiemment, pacifiquement 1852 pour fonder une vraie République basée sur les principes de *liberté, d'égalité, et de fraternité* qui, jusqu'à présent n'ont été que des vains mots; une République enfin telle que la majorité de la France la veut pour son bonheur, son repos et sa tranquillité. Là nous espérons être forts, loyaux et justes.

» Recevez, monsieur, etc. »

J. F.

Paysan du Ballon.

Un mot de réponse à leurs calomnies!

Ils ne se lasseront donc plus de le dire ni de l'écrire : *Les socialistes sont des communistes et des scélérats!*

Nous avons cependant souvent fait notre examen de conscience, non pas en buvant des chopes ni en culottant des pipes, comme ils le disent dans leur élégant langage, mais bien dans le recueillement du soir, dans l'isolement et le silence des nuits, au milieu de la campagne en écoutant la rivière couler, l'oiseau chanter ses amours ou pleurer ses petits, la nue gronder avant l'orage; en voyant le mendiant passer, l'ouvrier courir à l'atelier, le paysan essuyer son front plus inondé de sueurs que celui du forçat qui rame sur la galère.

Eh, bien loin de trouver au fond de notre âme la pensée ou la tentation du crime, nous n'y sentons vivre qu'un grand sentiment d'amour pour tous ceux qui peinent à la rude tâche des travailleurs, et de généreuse pitié pour les enfants tarés d'un siècle passé qui nous insultent.

Ils nous accusent de désigner l'habit noir aux coups de fusil! Ils mentent comme de faux témoins, ils calomnient comme des Phariséens, ces écrivains vendus!

Pourquoi nous jeter toujours à la tête, comme un coup de lourde massue, le jacobinisme de 93? N'êtes-vous pas aussi bien que nous les fils de vos pères, les démolisseurs de la Bastille et les vainqueurs du monde! Vous savez bien que nous ne voulons d'aucune violence, que nous déplorons vos excès, que nous sommes toujours prêts à courir partout où nous appellera l'honneur national menacé, que les mots gloire et patrie font battre les cœurs aussi bien sous la blouse que sous l'uniforme! Vous savez enfin que notre cri de ralliement, loin d'être un appel à la guerre civile, n'est que le faible écho de cette parole dite mourante au monde sur les hauteurs du Calvaire :

Voilà votre fils! voilà votre mère!

J. DENGLER.

Les jésuites.

M. Arthur Beugnot a été rapporteur de la loi du 15 mars 1850 contre la liberté d'enseignement.

M. Arthur Beugnot vient d'être nommé par l'Institut membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Arthur Beugnot écrit ce qui suit dans le numéro de l'*Ami de la religion* du 27 juillet 1850 :

« Nous pouvons, après ce qui a été déclaré à la tribune, répéter ici que la réforme de l'enseignement secondaire serait impossible, si la liberté des congrégations religieuses n'existait pas, et qu'en proclamant le droit commun d'enseigner, la loi a eu particulièrement en vue la société de Jésus, qui a porté au plus haut degré de perfection l'art de former les jeunes cœurs au culte du vrai et du juste, et qui seule possède le secret de faire rentrer les idées d'ordre et de respect dans l'esprit des classes supérieures de la société. Après une proscription presque séculaire, qui est le plus éclatant succès obtenu par la haine et le mensonge, cette société a enfin trouvé une loi bienveillante, à l'ombre de laquelle elle peut guérir ses anciennes blessures, retremper ses armes et marcher à de plus grands succès; car jamais, pas même au moment de sa fondation, elle n'a eu plus d'erreurs à vaincre, plus de vérités à répandre et plus de ruines à relever. »

Rappelons seulement, dit le *National* à qui nous empruntons cette curieuse citation, que c'est Charles X qui a chassé les jésuites, et que le gouvernement de Louis-Philippe n'a jamais trouvé, dans sa haine contre la raison et la liberté, assez d'impudeur pour les rappeler.

La question de l'impôt sur le revenu mobilier s'est encore présentée hier dans le sein de l'assemblée, à l'occasion de la discussion du budget des recettes. Il est inutile de dire qu'elle a reculé devant cette tentative de réforme. Quelques mots de M. le ministre des finances ont suffi pour la décider à rejeter un amendement que M. d'Adelsward avait déposé, dans ce but, conjointement avec plusieurs de ses collègues.

Malgré l'accueil peu favorable fait par l'assemblée à la proposition d'un impôt sur le revenu, nous n'en persistons pas moins à dire qu'il faudra qu'on en vienne à cette mesure.

Assemblée législative.

Séance du 5 août 1850.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les chemins de fer de Nantes et de Bordeaux.

La discussion reprend sur le § 2 de l'article 1^{er} du projet qui demande pour la commission de Nantes exonération complète du remboursement.

M. THOMINE DÉMAZURES propose de réduire le chiffre de l'exonération à 3,500,000 fr.

M. DUCOS, rapporteur, combat l'amendement qui n'est pas adopté.

L'assemblée adopte conformément aux conclusions de la commission un amendement de M. Combarel de Leyval ainsi conçu : « Toutefois le partage des bénéfices avec l'Etat aura lieu après 6,010 jusqu'à ce que l'Etat ait retiré la somme de sept millions 500 mille francs. »

MM. DUCHÉ, CHOLAT et autres proposent l'amendement suivant : « La commission de Tours à Nantes pourra rembourser en actions à l'Etat les 7,500,000 fr. qu'elle lui doit. — Rejeté. »

M. DEFLOTE dépose l'amendement suivant : « Un crédit de 14 millions applicable au rachat des actions de Tours à Nantes par l'Etat au cours de 175 fr. par action, est ouvert au ministre des travaux publics »

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'assemblée sur la prise en considération.

QUELQUES VOIX À DROITE. La question préalable.

M. JULES MIOT. Êtes-vous donc payés par les compagnies.

À DROITE. À l'ordre! à l'ordre!

UNE VOIX : c'est une parole de cabaret!

M. LE PRÉSIDENT. C'est une parole qui dénote un manque complet d'éducation.

M. MIOT est rappelé à l'ordre, il proteste de sa place.

À DROITE. La censure!

M. MIOT. Je demande la parole.

À DROITE. Non! non! (Rumeurs à gauche.)

M. MIOT à la tribune. Au moment où notre honorable collègue M. Deflotte se dirigeait vers la tribune pour développer son amendement, quelques voix à droite ont demandé la question préalable. Considérant que la question préalable n'est autre chose que la négation du droit de libre discussion, je me suis écrié : Êtes-vous donc payés par les compagnies? C'est alors qu'a eu lieu l'interruption : « C'est une parole de cabaret. » J'ai répondu : Une pareille injure ne peut sortir que de la bouche des corrompus qui fréquentent le bal d'Asnières. (Rires.)

L'assemblée consultée, prononce la censure contre M. Miot.

M. DEFLOTE développe son amendement qui aurait pour but de désintéresser la commission existante et de laisser à l'Etat la faculté de traiter avec une commission sérieuse.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Le § 2 est mis aux voix et adopté ainsi que le reste de l'article.

Un paragraphe additionnel de M. Sauteyra est rejeté.

L'assemblée passe à la discussion de l'art. 2 relatif à la modification des conditions et clauses de la concession du chemin de Bordeaux.

M. DUFOURNEL présente des considérations générales contre le projet et combat la clause qui tend à porter à 50 années la durée de la concession, il s'attache à démontrer que les chiffres de la commission sont totalement erronés.

M. DE MOUCHY défend les calculs de la commission.

M. GRÉVY. Mais ces calculs ne sont pas autre chose qu'une fiction.

M. DUFOURNEL insiste de nouveau pour prouver l'inexactitude des chiffres allégués par M. Ducos et combat le projet de loi.

M. BINEAU, ministre des travaux publics oppose pour toute réponse aux critiques de M. Dufournel la nécessité d'achever le chemin puis il défend longuement la compagnie.

Séance du 6 août.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif aux deux compagnies de Nantes et de Bordeaux. La commission a examiné l'amendement de M. Loyer et le modifie ainsi : La compagnie de Tours à Nantes sera tenue de verser entre les mains de l'Etat une somme de six millions, savoir : deux millions fin janvier 1851; autant fin juin 1851; autant fin octobre.

La compagnie d'Orléans à Bordeaux sera tenue de verser douze millions par versements de trois millions fin janvier 1851; fin juin 1851; fin janvier 1852; fin juin 1852. Ces sommes seront toujours à la disposition des compagnies lorsqu'elles auront justifié de leur équivalent en travaux ou en achat de matériel.

M. LOYER déclare adhérer à l'amendement de la commission. Cet amendement est mis aux voix et adopté. Il formera l'art. 5 du projet.

Art. 4. Les conventions à passer entre le ministre des travaux publics et les compagnies, pour l'exécution de la présente loi, ne seront valables et définitives qu'après avoir été approuvées par un décret du président de la République. Ces conventions ne seront passibles que du droit fixe de un franc. — Adopté.

M. SCHOELCHER propose un article additionnel ainsi conçu : Les voitures de troisième classe seront couvertes et fermées de vitres. Aucun convoi ne doit partir sans wagon de troisième classe. Il ne pourra être refusé de places dans les wagons de troisième classe, qu'autant que le nombre de ces wagons sera dans la proportion de quatre à un avec celui des wagons de première classe.

La commission repousse cet amendement. L'amendement est mis aux voix par division. L'assemblée adopte le premier paragraphe de l'amendement. M. Schoelcher déclare retirer les deux derniers paragraphes.

M. LEFEBVRE-DURUFLÉ, président de la commission, propose un amendement ayant pour objet d'accorder aux compagnies, en compensation des charges nouvelles que leur impose l'amendement, une prorogation de cinq années de concession.

L'assemblée est consultée. Le président déclare que l'amendement est pris en considération. (Réclamations à gauche.) La commission adhère à l'amendement, qui est rejeté par 281 voix contre 268.

M. GRÉVY développe un amendement ayant pour objet de réserver à l'Etat la révision des tarifs.

Il est quatre heures et demie. La séance continue.

Conseil municipal d'Épinal.

Monsieur le rédacteur,

Sous un régime de liberté et de publicité, toutes les affaires publiques doivent être traitées au grand jour, aussi je viens vous prier de donner place dans votre journal au compte-rendu aussi succinct mais aussi impartial que possible, que je vous adresserai dorénavant sur les séances de notre conseil municipal. Il est important que les citoyens soient mis en état de juger si les mandataires qu'ils ont chargés de les représenter s'acquittent de leur mandat conformément aux intérêts matériels et moraux de la ville.

Agréez, M. le rédacteur, etc.

Séance du 15 juillet.

Cette séance, la première depuis le triomphe si complet de la liste républicaine, qui passa tout entière à une majorité de 500 voix, était destinée à l'installation des nouveaux élus et à l'expédition de quelques affaires urgentes. M. Claudel, qui avait donné sa démission, ainsi que ses deux adjoints, présidait encore, vu qu'aucune autre administration n'était encore formée.

Après l'installation et la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il s'agit de donner un avis sur la demande que présentait au conseil municipal M. Guery, dont le fils, élevé au lycée de Metz, se présente cette année aux examens pour être admis à l'école polytechnique.

La constituante avait admis la gratuité de l'instruction à l'école polytechnique, à Saint-Cyr et à l'école normale. La législative revint sur cette loi, et sur la proposition du général Baraguay-d'Hilliers, l'abrogea en principe; mais, dans le cours de la discussion, le général Lamoricière fit adopter un amendement dont le but était de rétablir la gratuité. Cet amendement porte que, sur la déclaration des conseils municipaux de l'insuffisance de fortune des parents, des bour-

ses et des demi-bourses, dont le nombre n'est pas fixé, seront accordées aux élèves déjà reçus par suite des examens préalablement subis.

M. Guery, se fondant sur cet amendement, demandait qu'une déclaration d'insuffisance de fortune lui fut délivrée par le conseil municipal. Dans le but de rentrer dans le principe démocratique de la gratuité de l'enseignement, la grande majorité du conseil, après une longue discussion, vota favorablement à la demande de M. Guery, trois membres cependant s'abstinent.

Vint ensuite la demande en alignement de M. Laloï, fabricant de couverts, qui reconstruit sa maison près des Forts, en face la maison Cuny. Après l'examen des plans, il fut reconnu à l'unanimité que pour faire coïncider l'axe de la rue Claude Gelée avec celui de la rue de la Louvière, qui doit lui faire suite, il convenait de conserver à M. Laloï l'alignement actuel, tout en se réservant pour l'avenir, afin de donner 12 mètres de largeur à la rue, le droit de reculer le mur du jardin de la maison Cuny, situé en face.

10,800 fagots furent ensuite votés pour le comité de bienfaisance.

Séance du 25 juillet.

M. Schoël, premier adjoint, démissionnaire prend la parole et dit que quoiqu'il ne soit plus que provisoirement dans l'administration, il a cru cependant qu'il était de son devoir de convoquer le conseil pour l'expédition de quelques affaires urgentes, il ajoute que n'étant plus que simple membre du conseil, il ne se croit pas en droit de présider la séance et qu'il prie les conseillers de choisir provisoirement un président parmi eux. Sur l'observation faite par plusieurs que M. Schoël, qui a convoqué, doit mieux que tout autre connaître les affaires qui sont à expédier, il est prié de présider la séance.

Quelques membres demandent alors comment il se fait que les démissions du maire et des adjoints ayant été données depuis trois semaines on soit encore dans le provisoire, et sur ces observations, un vœu est formulé à l'unanimité pour que l'administration sorte du provisoire et soit constituée d'une manière définitive.

M. le président met ensuite en délibération le projet formé par des particuliers, de construire à leurs frais un pont sur la Moselle à la Loge Blanche, projet sur lequel l'administration demande l'avis du conseil municipal, ainsi que l'exigent les règlements.

Après une discussion très-longue et très-animée, car là encore se retrouvent en présence les intérêts de la petite et de la grande ville, la proposition fut mise aux voix, cinq membres s'étant abstenus dans la crainte que leur vote ne parut entaché d'intérêt personnel, 8 voix se prononcèrent contre 6 pour un avis favorable.

Si ce vote paraît hostile aux intérêts de la petite ville, celui qui suivit lui sert de large compensation.

On sait que la caserne est reconnue insuffisante par l'administration militaire. Déjà il y a trois ou quatre ans, le gouvernement avait offert deux millions à peu près pour la construction d'une nouvelle caserne, à la condition seule pour la ville de fournir un emplacement convenable. Ce projet a échoué devant les craintes de la petite ville, qui a cru perdre par là les avantages que lui procurait la proximité de la caserne, et tout le monde regrette aujourd'hui que cette proposition n'ait pas été acceptée, maintenant le génie militaire a changé ses plans et il demande pour l'agrandissement de la caserne actuelle que la ville lui cède au fur et à mesure du progrès des constructions, tout le pâté de maisons situé entre l'abattoir et la place de Grève.

Le séjour d'une garnison, dont l'absence fait mieux que jamais sentir tous les avantages, ayant été regardé par la majorité du conseil comme un des besoins les plus impérieux de la ville, un vote favorable a été émis à l'unanimité sur la dernière proposition du génie militaire.

Au moment de se séparer, et sur la proposition d'un membre du conseil qui exprime les craintes qu'inspire à la ville la désorganisation des pompiers, le conseil municipal admet un vœu en faveur de la dissolution de la compagnie, afin d'arriver à une immédiate réorganisation.

Séance du 5 août.

A l'ouverture de la séance, présidée par M. Claudel, et après la lecture du procès-verbal, ce dernier annonce qu'il a une communication à faire.

Cette communication est : 1^o la réponse fait par M. le préfet au vœu formulé dans la dernière séance en faveur de l'organisation définitive de l'administration municipale; 2^o celle faite au vœu émis également dans la même séance pour la réorganisation de la compagnie de pompiers.

M. le préfet répond que, puisque l'administration actuelle refuse de continuer ses fonctions, M. le maire Claudel n'a qu'à remettre l'autorité municipale à un délégué, le premier inscrit dans le tableau des conseillers, conformément à la loi de 1832.

Quant aux efforts qu'aurait pu faire M. le préfet pour constituer une administration, depuis un mois qu'il connaît les démissions, il n'en est pas dit un seul mot, et la lettre s'exprime de telle sorte que le conseil n'a pu s'empêcher d'y voir peffer un sentiment d'antipathie contre les dernières élections. Aussi le conseil a-t-il dû exprimer son opinion à cet égard.

M. Claudel alors, pour se conformer à l'ordre de M. le préfet, a proposé séance tenante, la délégation à M. Génin, vu que MM. Perrin et Hogard, inscrits avant ce dernier sur le tableau étaient, l'un absent, l'autre remplissant des fonc-

tions incompatibles avec les fonctions d'administrateur municipal.

M. Génin, pris ainsi à l'improviste, fit observer qu'il lui était impossible d'accepter, qu'on aurait dû le prévenir à l'avance, qu'il ne pouvait pas présider une discussion sur des questions que l'administration démissionnaire seule devait connaître. Ces observations ayant paru justes, il fut résolu qu'on s'ajournerait afin d'aviser, et que la délégation serait proposée conformément à la lettre de M. le préfet, mais qu'on emploierait pour faire cette proposition des procédés plus convenables et plus réguliers.

Par sa seconde lettre, relative à la compagnie de pompiers, M. le préfet répond qu'il ne voit aucune nécessité de dissoudre la compagnie, que si la compagnie n'est pas réorganisée, on doit savoir à quels efforts ce résultat est dû, etc. etc.

Après ces deux communications, le conseil, vu l'impossibilité de traiter les affaires en l'absence d'une administration définitive et régulière, a dû lever la séance.

Nous ferons remarquer ici, que c'est bien peu se soucier de l'intérêt, de la sécurité même de la ville d'Épinal, que de faire un semblable accueil aux vœux légitimes de la population entière. M. le préfet doit bien se rappeler que tous les moyens ont échoué pour réorganiser sérieusement la compagnie de pompiers, et que la dissolution serait acceptée avec plaisir, même par la grande majorité des citoyens qui comptent encore dans les rangs de la compagnie.

Espérons cependant; il n'est pas possible que la ville d'Épinal reste plus longtemps dans une situation dont aucune ville de France ne fournirait l'exemple, et qui inspire les plus sérieuses inquiétudes à tous les hommes impartiaux, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Jusqu'alors, nous avons cru qu'il restait encore quelques libertés en France.

Nous verrons bien si M. le préfet en a décidé autrement, quant au chef-lieu du département qu'il est chargé d'administrer, s'il n'a pas d'autre moyen, pour faire aimer le pouvoir qu'il représente, que de se refuser systématiquement aux vœux les plus légitimes de ses administrés.

Chronique locale.

Dans la séance de samedi de l'assemblée législative, le citoyen Persigny a présenté un amendement ayant pour objet d'obliger la compagnie de Tours à Nantes de rembourser les 7 millions que le projet de loi en discussion propose de lui accorder, cet amendement a été repoussé par 311 voix contre 246.

Voici le vote des représentants des Vosges :

Absent par congé, M. de Ravinel.

Pour, MM. Forel, Guilgot, Aubry, Febvrel, Houel et Huot.

Contre, MM. Buffet et Resal.

Nous apprenons à l'instant que M. Génin vient d'accepter les fonctions de délégué pour administrer provisoirement la ville d'Épinal. Nous savons aussi que M. Génin a fait ses réserves et que, vu l'état de sa santé, il ne saurait continuer ses fonctions au-delà de dix jours, temps pendant lequel il espère que pourra être constituée une administration définitive.

On nous écrit d'Épinal que l'administration Claudel, en quittant la mairie, laisse la caisse municipale dans l'état de vide le plus complet. Le paiement des émoluments des professeurs du collège a dû être suspendu juste au moment où on leur paie d'ordinaire les deux mois de vacance, août et septembre.

On annonce que c'est M. l'abbé Bataille, ancien professeur de philosophie à Strasbourg, qui est nommé recteur de l'Académie des Vosges, qui doit être installée le 1^{er} septembre prochain, en vertu de la nouvelle loi sur l'instruction publique.

La session des conseils généraux pour la présente année s'ouvrira le 26 août prochain et sera close le 10 septembre suivant, dans tous les départements de la République, à l'exception du département de la Seine.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 16 septembre pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Les actionnaires du comptoir national d'escompte viennent de décider, en assemblée générale, que cet établissement, qui continue de rendre d'éminents services au commerce et dont l'expiration devait avoir lieu le 1^{er} août 1851, fonctionnerait pendant une nouvelle période de six années, à partir de cette dernière époque, sous la surveillance d'une commission dont le personnel a été maintenu.

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité viennent d'avoir lieu à Épinal, sous la présidence de M.

Percin, inspecteur d'académie. Soixante-trois candidats se sont présentés; seize ont été éliminés après les épreuves écrites, sept après les épreuves orales, et quarante brevets ont été délivrés, trois du degré supérieur et trente-sept du degré élémentaire. Comme toujours, les élèves de l'école normale de Mirecourt tiennent le premier rang sur la liste; ils étaient au nombre de vingt; dix-huit ont été brevetés: les sieurs Noël, Marchand et Michel, qui ont suivi les cours de cette école, ont eu les trois brevets supérieurs; viennent ensuite les quinze autres dans l'ordre de mérite suivant: 1^{er}, Galotte; 2^e, Petittémange; 3^e, Husson (Victor); 4^e, Bardin; 5^e, Bernard; 6^e, Sibille; 7^e, Kiensel; 8^e, Husson (Joseph); 9^e, Lablanche; 10^e, Badonnel; 11^e, Ferry; 12^e, Dagneaux; 13^e, Marchal; 14^e, Lalloué; 15^e, Blaise. Ces jeunes gens, en général, se sont fait remarquer par leur instruction et leur bonne tenue.

L'attention publique est assez vivement excitée en ce moment à Remiremont, pour un fait qui, en soi, n'a absolument aucune importance, mais qui, à raison de la situation des esprits et de ce fâcheux antagonisme qui divise si malheureusement la société, a acquis une certaine gravité et une telle notoriété, que nous croyons devoir en entretenir nos lecteurs.

Comme tout le monde le sait, l'administration municipale de la ville de Remiremont, dans le double but de venir en aide aux classes ouvrières qui ont été si rudement éprouvées par le chômage, et d'accomplir les projets d'amélioration et d'embellissement depuis longtemps arrêtés par la ville, a entrepris, pour la présente campagne, des travaux assez importants qui donnent en ce moment à la cité un air de vie, d'activité et de prospérité qui font plaisir à voir.

Au nombre de ces travaux, il en existe un en pleine voie d'exécution, qui aura pour résultat de démasquer complètement la plus belle et la plus monumentale façade de l'ancien palais abbatial, aujourd'hui l'hôtel-de-ville, d'élargir la rue sur le même point et de substituer à une vieille, laide et incommode fontaine, une fontaine plus belle et en harmonie avec l'édifice auquel elle doit servir d'ornement, tout en ajoutant à l'utilité publique.

Ce projet réunit donc tous les caractères d'utilité qu'on peut désirer, et il est approuvé par l'opinion générale. Eh bien, c'est l'exécution de ce projet qui a causé l'incident qui nous occupe, dans le prolongement du tracé de la nouvelle ligne, arrêté sur le plan général d'alignement de 1856. A son point extérieur et à la place que doit en partie occuper la nouvelle fontaine, existait une toute petite et très-disgracieuse construction faisant saillie sur la voie publique qu'elle avait évidemment anticipée. Elle appartenait à la ville et servait autrefois de la... à son collège. Elle a donc été démolie et devait l'être. De là, plainte en violation de domicile contre le maire par un locataire, et simultanément enquête judiciaire d'une part, et d'autre part enquête par la police municipale à la recherche, dit-on, de propos mal sonnants contre les officiers municipaux.

Voilà le fait. Conçoit-on de si gros mots, tant de bruit et de tapage pour une mauvaise cage dont on n'ose même pas écrire le nom; comprenez-vous que sur un si futile et si misérable prétexte on puisse agiter ou passionner les esprits, et qu'à propos de ce que nous venons de dire, on veuille faire obstacle à un projet dont l'accomplissement est désiré de tous, pour faire un mauvais parti à des officiers municipaux qui ont eu la louable intention de satisfaire au juste désir de leurs concitoyens. Cela serait bien déplorable, et tous, nous en sommes certains, penseront comme nous.

Les ouvriers marbriers employés à polir le granit qui doit servir de socle à la statue de Mathieu de Dombasle, travaillent depuis quelque temps nuit et jour, de manière à pouvoir livrer ces magnifiques blocs, de la marbrerie de M. Coliñ, d'Épinal, pour le 13 du courant.

VILLE DE NANCY.

Grand festival donné par l'association des artistes musiciens, le 8 septembre 1850, au profit de la caisse centrale.

Tous les amateurs et artistes des départements de l'Est qui désirent concourir à l'exécution du festival, sont invités à adresser (franco) leurs adhésions avant le 13 août au secrétaire des artistes musiciens, place Carrière, n° 41. Les instrumentistes à cordes seront seuls admis.

PROGRAMME.

Première partie.

- 1^o Marche triomphale de RIES.
- 2^o Chœur du premier acte de *Moïse*, ROSSINI.
- 3^o Ouverture de *Robin-des-Bois* (Freyschutz), WEBER.
- 4^o Chœur de la *Bénédiction des poignards des Huguenots*, WEBER.

Deuxième partie.

5^o Allegro, scherzo et final de la symphonie pastorale de BEETHOVEN.

6^o Danse des sauvages de *Christophe Colomb*, F. DAVID.

7^o Ouverture de *Guillaume Tell*, ROSSINI.

8^o Chœur final de la première partie de l'*Oratorio de la création*, HAYDN.

Nouvelle importante.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Paris une lettre particulière qui contient une nouvelle grave que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

La source à laquelle notre correspondant a puisé ses renseignements est telle qu'il nous est impossible de douter de leur exactitude.

Voici le fait :

Une réunion des principaux Burgraves a eu lieu à l'Elysée. Le président s'est engagé à ne rien tenter en l'absence de l'assemblée, mais en retour, il a demandé que la question de la prolongation de son pouvoir soit posée aux conseils généraux qui vont se réunir. Pendant la prorogation, il voyagerait pour connaître l'esprit des populations à cet égard, et au mois de novembre, le projet serait présenté par les ministres à l'assemblée.

Au lieu d'un coup d'Etat militaire, on aurait un coup d'Etat parlementaire, non moins inconstitutionnel que l'autre, mais plus facile à exécuter, en supposant toutefois que les partis jouent franc jeu et que de part et d'autre chacun n'ait pas son contre-projet.

On vient décidément de renouer au camp de Versailles qui fait ombrage à la majorité et qui devient inutile pour la comédie parlementaire qu'on veut jouer.

L'Elysée et les Burgraves sont d'accord; il ne s'agit plus, pour réussir, que d'avoir le consentement au moins tacite du pays; voudra-t-il le donner? Nous espérons bien le contraire.

Chronique des départements limitrophes.

NANCY. — Le voyage de M. le président de la République dans les départements de l'Est est annoncé à peu près officiellement pour la fin du mois. Il arriverait à Nancy le 21, venant de Strasbourg, et y séjournera vingt-quatre heures.

(Patriote de la Meurthe.)

— La statue de Mathieu de Dombasle est, comme on sait, l'œuvre de M. David (d'Angers). L'illustre agronome est représenté debout, dans l'attitude méditative de l'écrivain. Il est vêtu d'une longue redingote. A ses pieds est un soc de charrue.

Cette statue est arrivée à Nancy jeudi et a été déposée provisoirement dans la cour du lycée. (Idem.)

BAR-LE-DUC. — Le conseil d'arrondissement de Bar-le-Duc a émis le vœu que la Constitution fût révisée lorsque la chose serait possible sans danger, et que le traitement des représentants ne leur fût point alloué pendant la durée de leurs congés.

VERDUN. — Notre ami Isidore Buvignier subissait depuis deux mois, à la Conciergerie, la peine dont il a été frappé par la cour d'assises de la Seine. Tous les jours, il y recevait la visite de sa famille et des amis qui voulaient lui serrer la main.

Ludi soir, sans aucun avis préalable, il en a été brutalement enlevé, sur un ordre signé Baroche, et transporté à Sainte-Pélagie, dont aujourd'hui on a impitoyablement fermé la porte, non seulement à ses amis, mais encore à sa femme et à ses enfants.

C'est là une mesquine persécution. Elle ne fera pas faiblir le dévouement de notre ami à la cause du peuple. Elle n'aura pour effet que d'augmenter, si cela est possible, l'affection, les sympathies des démocrates meusiens pour leur ancien représentant. (Le Franc-parleur de 1850.)

STRASBOURG. — A la suite de négociations suivies depuis quelque temps et arrivées à bonne fin il y a peu de jours seulement, la compagnie du chemin de fer de Paris à Strasbourg a affirmé à celle de Strasbourg à Bâle l'exploitation de la section de sa ligne comprise entre Strasbourg et Sarrebourg.

Les travaux d'achèvement de cette partie du chemin vont être immédiatement entrepris et suivis avec la plus grande activité, de manière à ce que l'exploitation puisse commencer dans les premiers mois de 1851. (Démocrate du Rhin.)

— Nous venons de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Le général de division me charge de vous informer que M. le président de la République, accompagné de M. le ministre de la guerre et de celui des travaux publics, partira de Paris le 12 de ce mois pour visiter l'Est de la France. Il arrivera le 19 à Colmar, où il couchera, et le 20 il se rendra à Strasbourg, où il séjournera le 21.

« Recevez, etc.

» Le chef d'état-major de la 4^e division militaire, DE LAPORTE. (id.)

THANN. — C'est le 26 juillet dernier que la police de

notre ville fut appelée à verbaliser, pour la première fois, pour contravention à la loi du 2 juillet 1850, relative aux mauvais traitements exercés sur les animaux domestiques.

Un voiturier de Sausheim, qui avait conduit de la houille à Thann, a scandalisé la foule par sa conduite brutale. Deux chevaux étaient attelés à une voiture lourdement chargée, et comme les malheureuses bêtes ne marchaient pas assez vite au gré de leur barbare conducteur, celui-ci, après avoir d'abord cassé sur leur tête le manche de son fouet, s'empara d'une pelle qu'il brisa également sur leur dos en accompagnant comme d'habitude, ses gestes énergiques d'ignobles juréments.

L'affaire paraîtra vendredi prochain devant le tribunal de simple police. (Id.)

GIROMAGNY. — Un malheureux accident est arrivé vendredi dernier aux rampes de Giromagny.

Un jeune homme de Vescomont, occupé à faire ses prestations, ayant été s'asseoir dans une espèce de carrière, a été surpris par un éboulement de terres qui lui a brisé l'épine dorsale. On a eu beaucoup de peine à le retirer de dessous les décombres; la grande masse de terres l'avait littéralement cassé en deux. (Id.)

GRAY. — Les moissons commencées par un temps qui promettait de leur être favorable, malgré quelques orages trop fréquents, marchent avec lenteur, retardées qu'elles sont par des pluies interminables. Jusqu'à présent, on ne paraît pas s'inquiéter des averse arrosant chaque jour les javelles qui viennent d'être coupées, mais il ne faudrait sans doute pas que cette alternative d'humidité et de soleil brûlant persistât longtemps encore pour nuire à la qualité du blé, en faisant germer le grain dans l'épi. Cette avarie pour nos pays ne menacerait plus qu'une faible portion de la récolte, car la majeure partie est rentrée; mais si le même temps règne dans les départements de l'Est, ordinairement moins précoces que nos contrées, il serait à craindre que la Lorraine et la Champagne ne pussent pas fournir pour la campagne prochaine, des blés d'une condition bien parfaite. Je n'émetts ce doute que comme une inquiétude, et pour avoir le droit de répéter, d'après les hommes d'expérience, que généralement, dans nos pays, on laisse trop mûrir le blé, et que l'on ne fait pas la moisson avec toute la célérité nécessaire.

Néanmoins l'irrégularité du temps n'a eu, jusqu'à ce moment, aucune influence sur nos cours. On ne parle pas même, dans le monde commerçant, du danger que peut courir la récolte. Pourquoi serais-je plus effrayé que ceux qui ont intérêt à savoir ce qui se passe, et pourquoi semerais-je l'alarme chez ceux qui sont accoutumés à accueillir mes avis comme l'expression de la vérité?

Il y a très-peu de demandes, mais il y a encore moins d'offres. Les arrivages se bornent à quelques rares voitures, et il n'y a pas plus de deux à trois bateaux en chargement. — On paie le blé de Lorraine de 17 fr. 50 à 17 fr. 75, les 0,0 k.; celui du pays de 16 fr. 50 c. à 17 fr.; et l'avoine de 11 fr. 50 à 12 fr. — Ce dernier grain est encore plus rare à la vente que le blé.

Je ne sais si l'on m'a parlé avec franchise, mais on m'a rapporté que les blés mis en magasins par la spéculation dans les villes du littoral de la Saône depuis et compris Gray jusques à Lyon, s'élevait bien à 200,000 quintaux métriques, c'est-à-dire, si je ne me trompe, à plus de 26,000 hectolitres. — Il y aurait dans cette quantité de quoi nourrir nos pays pendant bien des mois encore. (Presse Grayloise)

Intérieur.

Camp de Versailles. — Grande rumeur à l'Elysée à la suite de la discussion de la commission, dans la séance d'hier. Il paraît que M. Oudinot, président, et M. Pigeon, secrétaire, sont opposés à la formation du camp. On dit que M. Oudinot s'entendra avec M. Changarnier. Le général Baraguay n'aurait pas accepté le commandant de l'armée de Paris.

— Les lettres écrites de Wiesbaden annoncent que les comtes, les barons, les ducs arrivent en si grand nombre, qu'ils sont obligés de se loger dans les écuries et les granges. Les légitimistes jouent en ce moment au pèlerinage, et font la contre-partie des visites plus bourgeoises des orléanistes à l'hôte de Claremont. La République assiste, calme et impassible, à ces ridicules comédies.

— Nous lisons dans la Patrie de mardi :

« Le président de la République ne va pas à Cherbourg.

» Il partira lundi prochain pour Lyon avec M. le ministre de la guerre et M. le ministre des travaux publics. »

— La nouvelle loi sur la presse vient de frapper la Silhouette. Ce journal satirique hebdomadaire annonce qu'il cesse de paraître.

— M. Blanc, rédacteur en chef du Courrier de la Moselle, vient d'être honorablement vengé par ses concitoyens des petites persécutions dont le journal qu'il dirige est depuis quelque temps l'objet. Une place de chef de bataillon était vacante dans une des légions de la garde nationale de Metz. Le nom du rédacteur en chef du Courrier de la Moselle est sorti de l'urne avec une grande majorité et aux cris de Vive la République!

— Nous recevons le premier numéro de la Démocratie pacifique, qui reparait sous forme de journal hebdomadaire. Nous recevons également le premier numéro du Peuple de 1850, qui paraît à dater de ce numéro les mercredi, vendredi et dimanche de chaque semaine. — Ce sont deux vigoureux lutteurs que retrouve la démocratie pour soutenir sa cause. Qu'ils soient les bien-venus.

— En exécution de la loi sur la police des théâtres, et sans doute aussi de la Constitution qui dit : *La censure ne pourra jamais être rétablie*, M. le ministre de l'intérieur vient de nommer membres de la commission de censure, savoir :

Examineurs : MM. Florent, Caritan, Pellisier, de Meynard et Neveu ;

Inspecteurs : MM. Planté et Louis Boyer ;

Secrétaire : M. Victor Hallays.

Avant la révolution de février, MM. Florent, Planté et Louis Boyer exerçaient les fonctions dont ils viennent d'être investis de nouveau, et M. Caritan était employé dans l'ancienne commission d'examen.

— Mise en demeure de fournir, dans un mois, un cautionnement de 18,000 francs ou de cesser de paraître, la Bellone se voit forcée de suspendre momentanément sa publication, afin de prendre les dispositions nécessaires pour satisfaire aux exigences fiscales de la nouvelle loi.

VARIÉTÉS.

Concert de M. et M^{me} Legros.

Monsieur le Rédacteur,

La lettre suivante, que m'adresse un de mes vieux amis, intéressera peut-être vos lecteurs; veuillez donc, si vous n'y voyez aucun obstacle, lui donner place dans votre journal; elle prouvera aux jeunes artistes d'Epinal que leur mérite ne manque pas de justes appréciateurs. Agrérez, etc.

Mon cher ami,

Je t'écrivais vendredi dernier : « Je vais à Epinal que je n'ai pas vu depuis vingt cinq ans; à mon retour, je te parlerai de ma petite excursion dans la capitale vosgienne. » Rentré aujourd'hui dans mes foyers et à peine remis d'un voyage qui ne serait qu'une promenade pour d'autres, mais qui est une expédition pleine de dangers et de fatigues pour un corps malade comme le mien et usé par les années, je m'empresse de t'en envoyer le récit, afin d'en mieux graver le souvenir dans mon esprit.

Vingt-cinq ans d'absence, c'est long, bien long, et certes si j'en avais douté, mes doutes se seraient dissipés à l'aspect de la petite cité d'Epinal. Que de progrès accomplis en ce temps! Des rues étroites, sales, se sont appropriées et élargies, d'autres ont été ouvertes, des quais se sont élevés, formant de jolies promenades; les ponts en bois, restes grossiers du moyen-âge, ont été remplacés, l'un par un solide et hardi pont en pierre, l'autre par un coquet pont suspendu, qui, vu du pont de pierre, sert de cadre au plus joli paysage qu'il soit possible de voir.

Je laisse à d'autres esprits chagrins, toujours mécontents du présent, le côté critique; assez d'autres, en effet, ne voient jamais que le revers de la médaille, et je ne parlerai même pas de ce que laisse encore à désirer la propreté des rues où l'on ne voit pas assez briller la vigilance de la police municipale.

Arrivé le samedi matin, par un temps magnifique, je ne fus frappé que de la transformation magique pour moi, de notre Lilliputienne capitale, et j'en fus ravi.

C'était peu cependant pour un observateur que de voir le côté matériel, je désirais vivement aussi connaître le côté moral, juger à quelle distance le Vosgien se trouve de cette réputation de sauvagerie que les Parisiens accordent si gratuitement à nos montagnes. Aussi avais-je saisi pour mon voyage une occasion, précieuse pour un amateur de musique comme je le suis, quoique peu musicien moi-même. On avait annoncé un concert pour le dimanche 4 août, et quel concert? Du Beethoven, du Rossini, du Mozart, sans compter des mélodies de Schubert et des romances d'Adam.

A huit heures précises j'attendais, plein d'impatience, dans la grande salle de la mairie, où bientôt se réunit une nombreuse et brillante société.

Le concert était donné par M. et M^{me} Legros. Ma curiosité était d'autant plus grande que déjà la réputation de ces deux artistes avait pu être jusqu'à ma retraite. Les journaux m'avaient appris leurs succès à Epinal, à Nancy, à Saint-Quentin, à Paris et tout récemment encore à Plombières. Eh bien! malgré les préventions que font naître à l'esprit des éloges parfois prodigués avec trop de facilité, je suis cependant sorti de ce concert convaincu que ces éloges sont mérités.

Jeune encore, M. Legros est un instrumentiste très-distingué; sous ses doigts le violoncelle, ce roi des instruments avec le violon, emporte notre âme dans le tourbillon de la tempête ou le plonge dans d'indiscibles rêveries. On sent que la main du puissant artiste a dompté toutes les difficultés, et qu'il force son instrument à nous dire tantôt les emportements de la passion, tantôt les plaintes d'un cœur souffrant ou les murmures d'une âme bercée par le bonheur. Tous les grands morceaux ont été exécutés par M. Legros avec une vigueur d'archet, une justesse qui annoncent infiniment de goût

perfectionné par de fortes études. Mais, faut-il avouer mon faible? le morceau intitulé... *Souvenir des Montagnes*, composé et exécuté par M. Legros est un de ceux qui ont produit le plus d'impression sur moi. La douceur des mélodies, la fraîcheur du thème, une gracieuse ritournelle ramenée avec goût, me transposèrent en face d'un de ces jolis paysages, ravissantes créations de la nature, si communes dans nos montagnes, qui remplissent l'âme de bonheur tout en y semant les rêves de la mélancolie... Je nageais dans les régions éthérées de l'extase, d'où je ne sortis enfin qu'au bruit des applaudissements et des bravos qui retentirent dans toute la salle.

Mais que te dirai-je de M^{me} Legros?

Comment, avec ma mauvaise plume qui crie sur mon papier, comme si elle se refusait à la tâche impossible que je lui impose, comment te donner une idée de cette voix si forte et cependant si souple, de ce gosier qui dit la romance avec autant de fraîcheur qu'il déploie de puissance dans les grandes musiques de Rossini. Quelle admirable méthode surtout! Tu sais qu'un défaut commun à bien des artistes, c'est de se préoccuper trop du ton, et pas assez de mot, en sorte que si l'oreille est satisfaite, l'esprit souffre et s'impatiente.

Eh bien! que M^{me} Legros chante : *Sombre forêt* ou l'air de la *Fée aux roses*, ou bien encore la naïve facétie : *Ah! vous dirai-je maman!* C'est toujours la même diction si pure, si nette que tout est charmé à la fois, les oreilles et l'esprit. Aussi un jeune homme, mon voisin, disait-il dans son enthousiasme admirateur : « Il n'y a pas une note qui ne soit une perle, » et il avait raison.

J'ai remarqué aussi deux jeunes artistes, que je croyais des étrangers, mais qui habitent aussi Epinal. Tous les deux ont fait preuve d'un véritable talent. M. Humblot, fort jeune encore, est d'une très-belle force sur le piano, où ses doigts se jouent des difficultés; il me rappelait, par la fermeté et le brillant du jeu, les qualités de Meyer, artiste que j'ai entendu en Allemagne. Tout jeune encore, son talent ne peut que grandir car on m'a dit qu'il travaille beaucoup, et le vrai mérite n'a d'autre source que les qualités naturelles développées par le travail.

Quant à M. Schubert, c'est déjà un musicien fait, un artiste en pleine jouissance de son talent. Puissance et souplesse de l'archet, chant juste, brillant, facile, il a toutes ces qualités, mais ce qui surtout le distingue, c'est l'expression de son jeu, c'est l'âme qui fait vibrer les cordes de son instrument et leur arrache à son gré des accents passionnés, ou des soupirs mélancoliques... N'oublions pas, à l'éloge du public, que les bravos n'ont fait défaut à personne... Il n'y a pas jusqu'à la petite chansonnette comique, qui, dite avec esprit par un amateur, n'ait excité de justes applaudissements.

Somme toute, ainsi que cette lettre doit t'en donner une idée, bien faible, il est vrai, ce concert, terminé par un bal, a été charmant et je ne saurais trop me féliciter d'avoir fait trêve à mes habitudes sédentaires pour y assister.

J'ai donc rapporté de mon voyage ainsi que tu le vois, de bons souvenirs et une espérance...

En effet, en voyant cette nombreuse société si attentive, si heureuse d'applaudir, puis ces jeunes artistes, si pleins d'avenir, et tous enseignant la douce science de l'harmonie aux heureux spinaliens, j'en senti qu'en dépit de l'esprit des ténèbres, la lumière se fait, que le progrès s'avance de son pas infailible, et que vouloir l'arrêter, ce serait tenter l'impossible, lutter contre la nature, contre Dieu lui-même...

Pardonne-moi, mon cher ami, cette grave réflexion sur un sujet qui semblait peu fait pour la suggérer; mais, si près de la tombe, j'aime à pressentir les temps futurs, et je prolonge ainsi par les rêves de la pensée une existence que la nature hélas! a rendue si courte.

Tout à toi. X.

BOURSE DU 7 AOUT 1850.

3 p. 0/0 comptant... 58 40
3 p. 0/0 comptant... 97 23

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

M. ASIQUE, marchand de chevaux à Epinal, prévient les amateurs qu'il reçoit le 1^{er} août un convoi de chevaux danois à deux fins.

Un jeune homme cherche à se placer comme clerc d'avoué. — S'adresser au bureau du journal.